



CSE
à SIÈGE SNCF
RÉSEAU

09 / 2026

COMPTE RENDU CSE

du 3 septembre 2026

La rentrée 2026 révèle un paradoxe : malgré d'excellents résultats financiers, la SNCF fait face à un réseau fragilisé, au changement climatique et à un manque de trains et de capacité.

Face à une demande ferroviaire en hausse et à des moyens publics contraints, l'UNSA-Ferroviaire appelle à investir, anticiper l'adaptation climatique et renforcer les moyens humains, tout en améliorant les conditions de travail.

Pour l'UNSA, l'été 2026 doit être un signal d'alarme : le ferroviaire doit investir, anticiper et respecter ses cheminots.

DONNEES TRIMESTRIELLES T2 2026 Effectifs au 30 juin 2026

L'organisation est stabilisée, avec un périmètre inchangé depuis le 30/03/2026 et un effectif en légère hausse : 2 654 agents contre 2 646 au T1 2026.

- 73 % de statutaires, part stable.
- 3 recrutements et 17 cessations (principalement des départs en retraite).
- Absences maladie en baisse, compensées par une hausse des absences liées à la parentalité.
- Temps partiel en légère baisse, tandis que les cessations anticipées d'activité progressent.
- Alternants et stagiaires en hausse : +21 contrats.

Des effectifs globalement stables, avec une légère progression et une évolution des formes d'emploi.

L'UNSA-Ferroviaire sollicite la Direction afin que le nombre de CAA soit communiqué dans les prochains bilans, afin de mieux suivre l'évolution des effectifs.

Par ailleurs, les élus souhaitent connaître les principaux motifs de démission, ces informations permettant de mieux identifier les éventuelles difficultés rencontrées par les salariés et les leviers d'amélioration de la fidélisation.

Enfin, il serait pertinent de disposer d'un bilan sur le devenir des alternants à l'issue de leur formation : combien se voient proposer un contrat, combien l'acceptent et, parmi eux, combien intègrent finalement l'entreprise en CDI. Ces données permettraient de mesurer plus précisément l'efficacité de l'alternance en matière de recrutement et de fidélisation.



RESONANCES

Point d'accompagnement

11 salariés en recherche de solution pérenne au sein de 4 directions générales

L'UNSA-Ferroviaire alerte sur la situation des 14 personnes toujours sans solution pérenne. Cette situation ne peut perdurer. Des réponses concrètes, rapides et durables doivent leur être apportées sans délai.

PRESENTATION DES EVOLUTIONS DU PROCESSUS CAPACITAIRE.

EUROPÉANISATION

Le nouveau cadre fait évoluer la gestion de la capacité vers une coordination européenne, afin de développer le rail, décarboner les transports et anticiper la hausse du trafic d'ici 2030.

La capacité sera désormais planifiée de manière plus anticipée et harmonisée, en trois étapes : stratégie → modélisation des besoins → planification de l'offre, avec des règles et calendriers communs à l'échelle européenne.

ANTICIPATION



DES IMPACTS CONCRETS POUR LES EQUIPES

Grands Comptes – PCP – Marketing

Adaptation aux nouvelles règles et au processus capacitaire.
Évolution des accords-cadres et prise en compte des mobilités européennes.
Révision du chapitre 4 du DRR.

En synthèse

Des processus transformés, davantage d'anticipation et de coordination européenne, avec des impacts importants sur les outils, les délais et les pratiques des équipes.

BHR – BHL – DPST

Délais de traitement raccourcis et évolution des priorités.
Introduction du Rolling Planning et des CNA.
Nouveaux arbitrages et règles de gestion de la saturation.
Coordination européenne renforcée et adaptation des calendriers/outils.

INCA – DSSI

Anticipation accrue des impacts travaux.
Mise en œuvre du Rolling Planning et du Capacity Model.
Nouvelles méthodes de calcul de capacité et de gestion de la congestion.
Formalisation renforcée de la stratégie capacitaire.

L'UNSA-Ferroviaire relève que 32 % des exigences liées au processus capacité ne sont pas encore conformes aux nouvelles normes européennes. Elle demande à la Direction comment elle compte accompagner les horairistes face à la charge de travail supplémentaire et si les logiciels internes seront adaptés à temps afin d'éviter un traitement manuel.

Les élus s'interrogent également sur l'anticipation des travaux, l'intégration des nouveaux critères d'arbitrage entre trains (sociaux, économiques et environnementaux) et les garanties apportées aux agents en cas de litige entre concurrents.

Enfin, la question de l'organisation future de la Direction de la Capacité et de la répartition des équipes, notamment concernant la pré-construction, reste à préciser. La Direction indique que les modalités seront ajustées progressivement en fonction de la mise en œuvre de la réglementation.

POUR L'UNSA !

En conclusion, l'UNSA, à travers ses élus présents dans les CSE, sera particulièrement attentive à la réalité de la saturation de la capacité « travaux », qui constitue une capacité stratégique pour SNCF Réseau.

Nous veillerons à ce qu'après les réorganisations « Maintenir Demain » et « Résonance », auxquelles nous nous sommes opposés, la programmation des travaux soit réellement améliorée et que les capacités disponibles répondent aux besoins de maintenance et de renouvellement du réseau.



BULLETIN D'ADHÉSION



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

» Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
CLASSE		
CP*	CDI	CDD
ALTERNANT		
ENTREPRISE PRIVÉE		
EMPLOI TYPE		
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

» Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

» Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.



UNSA-FERROVIAIRE

*SI AGENT SNCF